



Direction aménagement et urbanisme
No A 2023-642

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

077-217701085-20230801-130709-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2023

ARRETE DU MAIRE

NUMEROTAGE 211 CHEMIN DU SEMPIN

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n°121 du 8 mars 1958,

Vu le permis de construire n° 077108 21 0048, accordé le 24/01/2022 à CISCO BÂTIMENT transféré le 11/04/2023 à SCI RIVIERA ONE représentée par Monsieur ZEBIDI Anouar, pour la construction de bâtiments d'activités comportant des bureaux, des ateliers et un logement de fonction sur la parcelle cadastrée BS 595.

Vu la demande d'adressage du pétitionnaire en date du 03/08/2023.

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie à la parcelle BS 595.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le terrain cadastré BS 595 est numéroté au 211 chemin du Sempin.

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

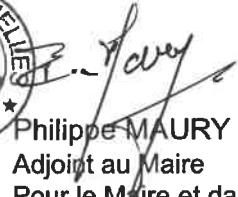
- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de Chelles,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Madame la Directrice du Cadre de Vie et des Services Techniques de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
- Madame la Directrice des affaires civiles et accueil des Administrés de la Ville de CHELLES,
- SCI RIVIERA ONE 4 rue Joseph et Etienne de Montgolfier, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS
- INSEE- Direction Champagne Ardenne- Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot 51079 REIMS Cedex,

- Le service du Cadastre de MEAUX,
- La Poste de CHELLES,
- LA POSTE SNA, 1 rue François Vidal CF30238 , 33506 LIBOURNE Cedex
- France Télécom / Orange,
- ENEDIS,
- Hôtel des Impôts,
- Service Assainissement de la CAPVM,
- GRDF,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le, **29 AOUT 2023**




Philippe MAURY
Adjoint au Maire
Pour le Maire et dans
l'ordre du tableau

Affiché ou notifié le **29 AOUT 2023**

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois